COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 novembre 2022

La Société du Grand Paris apporte des précisions concernant la gestion des déblais du Grand Paris Express

Depuis quelques jours, plusieurs médias ont diffusé un certain nombre d'informations erronées relatives à la gestion des déblais du Grand Paris Express. La Société du Grand Paris souhaite donc rétablir la véracité des faits en apportant des informations précises notamment concernant l'envoi de déblais vers les communes des boucles de Seine

Les travaux nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express sont réalisés majoritairement entre 20 et 50 mètres sous terre ; à ce niveau de profondeur, les matériaux extraits sont exclusivement des terres naturelles dont la composition chimique peut varier d'une couche géologique à une autre. Pour sécuriser le processus de gestion des terres, la Société du Grand Paris a fait le choix dès 2016 d'analyser systématiquement les terres afin qu'elles soient acheminées dans les sites de stockage ou de valorisation adaptés à leur qualité et leur composition. La Société du Grand Paris a par ailleurs mis en place un dispositif de traçabilité inédit des déblais, lui permettant de suivre toutes les terres du chantier jusqu'à leur destination finale. Au final, la Société du Grand Paris rappelle que plus 98% de terres extraites des sous-sols franciliens sont non polluées et non dangereuses. Les 2% restants font systématiquement l'objet d'un traitement spécifique et ne sont jamais envoyés dans un site de stockage de déchets inertes (ISDI).

A ce jour, aucun site à Bardouville n'est agréé ni enregistré comme site d'accueil des terres du Grand Paris Express auprès de la Société du Grand Paris.

Deux sites de stockage situés sur les communes d'Anneville-Ambourville et Yville-sur-Seine ont reçu des terres inertes des chantiers du Grand Paris Express. Sur ces sites, les seuils limites d'acceptation fixés par les autorisations préfectorales prennent en compte la présence naturelle de certains éléments dans le sous-sol des sites en question. Les deux sites étant situés à proximité de la Seine, les terres ont pu être acheminées par voie fluviale, évitant ainsi de générer du trafic routier, soit un report modal bienvenu qui fait partie des ambitions environnementales exigeantes que se fixe la Société du Grand Paris. Les informations concernant les trafics de camions auraient ainsi mérité d'être vérifiées.

S'agissant des modalités de prélèvements, de la qualité des analyses de déblais menées ou de l'interprétation qui en est faite par une association locale, il n'appartient pas à la Société du Grand Paris de les commenter. La Société du Grand Paris relève néanmoins que l'autorité préfectorale compétente a fermement contesté ces allégations. Il n'est d'ailleurs pas établi que ces analyses portent sur des déblais des chantiers du Grand Paris Express.

La Société du Grand Paris rappelle également que plus de 80% des déblais sont envoyés et gérés en Île-de-France. La Normandie a accueilli moins de 10% des volumes envoyés à ce jour (5% pour la Seine-Maritime), principalement acheminés par voie fluviale, alors que plus de 25 millions de tonnes ont déjà extraites du sous-sol d'Île-de-France dans le cadre du projet Grand Paris Express.

La Société du Grand Paris regrette que les médias ayant traité de ce sujet environnemental important n'aient pas pris contact avec elle afin de vérifier leurs informations et d'apporter une information complète et exacte à leur public.

Un dossier de presse relatif à la gestion des déblais est accessible pour tout comprendre de la stratégie transparente mise en place par la Société du Grand Paris.

À propos de la Société du Grand Paris
La Société du Grand Paris est un établissement public créé par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :
Jérémy Huppenoire – jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18

Classification : Public